



Contrat Pommes-Poires novembre 2025 – mars 2026

Entre la maison Gaillard - production fruitière
110 route royale 78580 Les Alluets-le-roi et,
les adhérents de l'AMAP En Seine, brin d'Orge !
47, avenue du 18 avril 91200 Athis-Mons

La maison Gaillard est une exploitation située à Alluets-le-roi dans les Yvelines. Y sont mis en valeur une vingtaine d'hectares, exclusivement destinés aux productions fruitières traditionnelles de la région : poires, pommes, framboises, fraises, cerises, prunes, etc. Les cultures sont certifiées AB, à l'exception des fraisiers qui, étant cultivés sur terreau, ne peuvent l'être. Cette culture est cependant effectuée également sans utilisation de pesticides.

OBJET DU CONTRAT

- L'objet de ce contrat est un abonnement, à **5 livraisons de paniers de pommes et de poires**. La composition exacte de chaque panier sera décidée par la maison Gaillard selon la production.
- Deux formats de paniers de pommes et poires sont proposés. Cf. compositions et tarifs dans le tableau ci-après. Les prix des paniers sont basés sur le kilo de pommes à 3.50€ et le kilo de poires à 4.90€ (TVA à 5,5 % comprise)
- Sauf contrordre, les paniers sont à venir chercher **le jeudi soir** au local en face de la poste (13 place du maréchal Leclerc) **de 19h45 à 20h30**, aux dates suivantes **6 novembre, 4 décembre 2025 et 8 janvier, 5 février, 5 mars 2026**.
- En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique, réunissant les adhérents et l'agriculteur partenaire.

ENGAGEMENTS DU PRODUCTEUR

- Livrer des produits certifiés bio de qualité et frais de son exploitation.
- Être présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures et accueillir les adhérents à sa ferme au moins une fois pendant la saison d'engagement,
- Être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

ENGAGEMENTS DE L'ADHÉRENT

- S'engager pour toute la durée du contrat et pré-financer la production.
- Venir chercher son panier à la date prévue de livraison (les adhérents sont responsables de leur panier ; en cas d'absence ils peuvent le faire prendre par une autre personne). Aucune compensation n'est possible en cas d'oubli.
- Aider au fonctionnement de l'AMAP, notamment en participant à la distribution des produits.
- Être compréhensif vis-à-vis des possibles aléas climatiques et autres imprévus inhérents à l'activité agricole.

SOUSCRIPTION ET PAIEMENT

- Le paiement s'effectue au moment de la souscription par 1 ou 2 chèques (au choix) d'un montant égal à l'ordre de « Maison Gaillard ». Ces chèques seront remis au producteur lors de la deuxième et quatrième livraisons.

Je, soussigné(e) membre adhérent de l'association «AMAP En Seine Brin d'Orge» à jour de ma cotisation 2025/2026

Nom : N° adhérent :

Adresse.....

Souscris à un contrat «pommes-poires», selon le tableau ci-après et joins à ce contrat le paiement correspondant :

Désignation et description		Prix unitaire	Montant total pour la saison	Quantité souscrite	S/TOTAL
LE PANIER DE 10 KG	- 4 premières distributions :10 kg pommes-poires (7 kg de 2 variétés de pommes et 3 kg de poires)	39,20 €	191,80 € €
	- la dernière distributions: 10 kg de 2 variétés de pommes	35 €			
LE PANIER DE 5 KG	- 4 premières distributions : 5 kg pommes-poires (3,5 kg de 2 variétés de pommes et 1,5 kg de poires)	19,60 €	95,90 € €
	- la dernière distributions : 5 kg de 2 variétés de pommes	17,50€			
Le total peut être versé sous la forme de 1 ou 2 chèques <u>de même montant et libellés</u> à l'ordre de « Maison Gaillard ». Indiquez ci-dessous votre choix et le montant de chaque chèque.				TOTAL €
Nombre de chèques	<input type="checkbox"/> 1 chèque <input type="checkbox"/> 2 chèques		Montant de chaque chèque	€

Fait à Juvisy sur Orge le

Signature de l'adhérent

Signature du producteur